

## RÉFÉRENTIELS :

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

#### Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

#### Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Les référentiels d'activités et de compétences devront prendre en compte les situations de handicap, dès lors que l'emploi peut être exercé :

- par du personnel en situation de handicap ;
- avec du personnel en situation de handicap ;
- au profit de personnel en situation de handicap ;

Les modalités d'évaluation seront adaptées en fonction de la situation de handicap ou non du stagiaire.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

**INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : EXPERT EN GESTION DU TRAFIC AERIEN (EGTA)**

**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 7**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b> Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 1 : CONTRÔLER LA CIRCULATION AERIENNE**

<p>A1.1 Maintenir des séparations prescrites entre les aéronefs.</p> <p><u>Contexte :</u>  <i>Le contrôle d'un aéronef est réalisé en délivrant des autorisations de manœuvrer aux équipages. La coordination de ces autorisations permet d'éviter les collisions entre les aéronefs en maintenant une séparation géométrique minimale.</i></p>	<p><b>Dans le cadre du service du contrôle, mettre en œuvre les savoirs faire suivants :</b></p> <p>A1.1 a) Délivrer des clairances aux aéronefs contrôlés.</p> <p>A1.1 b) Identifier un conflit entre des aéronefs.</p> <p>A1.1 c) Assurer une des séparations prescrites entre ces aéronefs.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluations des connaissances PFI/PFU/PCU ;</li> <li>- Contrôle réel ou simulé sous supervision ;</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- Evaluations pratiques et mises en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A1.1 a) Délivre des clairances, sous une forme conforme, à un aéronef.</p> <p>A1.1 b) Détecte, dans un délai pertinent, les conflits éventuels dans une situation aérienne donnée.</p> <p>A1.1 c) Connaît les valeurs des séparations prescrites et met en place une stratégie de résolution en délivrant des autorisations adaptées.</p>
---	--	---	---

<p>A1.2 Fournir le service d'information de vol aux équipages.</p> <p><b>Contexte :</b>  <i>Le service d'information dû aux équipages et consiste à fournir des avis et renseignements utiles à l'exécution sûre et efficace des vols, son périmètre est donc vaste.</i></p> <p>A1.3 Fournir le service de l'alerte aux équipages.</p> <p><b>Contexte :</b>  <i>Le service d'alerte est dû aux équipages et consiste, en fonction de circonstances prescrites, à alerter les services de recherche et de sauvetage et à prêter tout le concours nécessaire.</i></p>	<p><b>Fournir le service d'information de vol aux équipages en mettant en œuvre les savoirs faire suivants :</b></p> <p>A1.2 a) Identifier la nécessité d'informer un équipage.</p> <p>A1.2 b) Fournir l'information de vol à cet équipage.</p> <p><b>Fournir le service de l'alerte aux équipages en mettant en œuvre les savoirs faire suivants :</b></p> <p>A1.3 a) Identifier une situation d'urgence.</p> <p>A1.3 b) Alerter les services de recherche et de sauvetage (le cas échéant).</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluations des connaissances ;</li> <li>- PFI/PFU/PCU ;</li> <li>- Contrôle réel ou simulé sous supervision ;</li> <li>- Etude de cas concrets ;</li> <li>- Formation SAR.</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- Evaluations pratiques et mises en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A1.2 a) Connaît le périmètre réglementaire de l'information de vol.</p> <p>A1.2 b) Fournit l'information de vol sous une forme pertinente et conforme.</p> <p>A1.3 a) Connaît le périmètre réglementaire des circonstances déclenchant une situation d'urgence.</p> <p>A1.3 b) Avise les organismes en charge de la SAR dans les délais maximaux impartis par la réglementation.</p>
---	---	---	--

<p>A1.4 Utiliser une phraséologie conforme.</p> <p><b>Contexte :</b>  <i>La phraséologie est constituée de l'ensemble des échanges vocaux entre les organismes de contrôle et les équipages. Elle doit être claire et concise et revêt une importance cruciale dans la sécurité des activités aériennes.</i></p> <p>A1.5 Exploite les outils de contrôle de l'organisme.</p> <p><b>Contexte :</b>  <i>Les nombreux outils mis à disposition du contrôleur aérien ont des caractéristiques propres et des performances limitant parfois les services de la circulation qu'un organisme est en mesure de fournir. Bien exploiter ces moyens est donc primordial pour la sécurité des équipages.</i></p>	<p><b>Utiliser une phraséologie conforme en mobilisant les savoirs et savoirs faire suivants :</b></p> <p>A1.4 a) Identifier la nature de l'échange radiotéléphonique.</p> <p>A1.4 b) Utiliser la phraséologie conforme et pertinente.</p> <p><b>Dans le cadre de la fourniture des services de la circulation aérienne, l'EGTA doit utiliser les matériels mis à sa disposition en utilisant les savoirs et savoirs faire suivants :</b></p> <p>A1.5 a) Identifier les performances des outils techniques de l'organisme.</p> <p>A1.5 b) Utiliser les outils techniques de l'organisme de manière conforme et pertinente.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluations des connaissances ;</li> <li>- Ecoutes de communications radio ;</li> <li>Mises en situation contextualisées ;</li> <li>- Contrôle réel ou simulé sous supervision ;</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- Evaluations pratiques et mises en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A1.4 a) Connaît la phraséologie réglementaire et les différentes contextures de message.</p> <p>A1.4 b) Utilise une phraséologie conforme et pertinente à la situation.</p> <p>A1.5 a) Connaît les performances des outils techniques d'un organisme de contrôle.</p> <p>A1.5 b) Utilise les outils dans leur domaine d'exploitation. Il tient compte de leurs limitations dans la fourniture des services de la circulation aérienne.</p>
---	--	--	--

<p>A1.6 (DGA Seulement) Optimiser la réalisation du profil d'un essai en vol.</p> <p><b>Contexte :</b> <i>L'insertion des essais en vol dans l'espace aérien est une tâche complexe. Les aléas liés à ces activités et la liberté d'action nécessaires pour les équipages rendent parfois leur planification ardue. Ainsi, leur placement doit être ajusté en temps réel pour que la réalisation globale soit optimisée.</i></p>	<p><b>Dans le cadre de la fourniture des services de la circulation aérienne aux activités d'essais en vol, l'EGTA doit optimiser leur réalisation en mobilisant les savoirs faire suivants :</b></p> <p>A1.6 a) Identifier les besoins opérationnels d'un essai en vol.</p> <p>A1.6 b) Identifier les contraintes de l'environnement opérationnel local.</p> <p>A1.6 c) Adapter le placement du vol en temps réel.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation d'un ordre d'essai en situation réelle ;</li> <li>- Contrôle réel ou simulé d'un vol d'essais sous supervision.</li> <li>- Evaluations des stratégies de placement ;</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- Evaluations pratiques et mises en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A1.6 a) Exploite un ordre d'essai pour identifier les phases de vol spécifiques ou celles n'offrant pas une totale manoeuvrabilité. Identifie des options adaptées de placement dans l'espace aérien local.</p> <p>A1.6 b) Identifie les activités tierces et les contraintes technico-opérationnelles liées à l'environnement envisagé du vol d'essais.</p> <p>A1.6 c) Modifie, en temps réel, le placement du vol pour tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du trafic environnant ;</li> <li>▪ Des modifications du programme d'essais ;</li> <li>▪ Des aléas opérationnels.</li> </ul>
--	---	---	--

**INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : EXPERT EN GESTION DU TRAFIC AERIEN (EGTA)**

**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 7**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b> Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 2 : GERER UNE EQUIPE OPERATIONNELLE**

<p>A2.1 Superviser l'adéquation entre la charge de trafic admissible d'un organisme de contrôle et sa capacité.</p> <p><u>Contexte :</u>  <i>La charge de trafic d'un organisme est un élément qui, s'il n'est pas maîtrisé, peut aboutir à des situations d'urgence.                      (Attentes, carburant insuffisant, déroutements).                      Anticiper les actions sur la ressource humaine disponible tendra à lisser les conséquences d'une surcharge. C'est une compétence clé d'un superviseur.</i></p>	<p><b>Dans le contexte de supervision d'une équipe opérationnelle d'un organisme de contrôle, l'EGTA utilise les savoirs faire suivants pour établir et maintenir, en temps réel, un équilibre optimum entre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La charge de trafic admissible par l'organisme ;</li> <li>▪ L'état des éléments qui concourent à la capacité de contrôle de cet organisme.</li> </ul> <p>A2.1 a) Identifier les fluctuations de la charge de travail de l'organisme.</p> <p>A2.1 b) Adapter le niveau de ressource humaine disponible dans l'organisme.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prises de poste supervisées ;</li> <li>- études de cas concrets ;</li> <li>- Evaluations pratiques ;</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A2.1 a) Exploite les prévisions d'activité pour définir la charge de trafic prévue au sein de l'organisme.</p> <p>A2.1 b) Exploite les prévisions de disponibilité du personnel pour définir des vacances adaptées à l'activité prévisible.</p>
---	---	---	---

<p>A2.2 Superviser la disponibilité des moyens techniques de l'organisme.</p> <p>A2.3 Prendre des mesures adaptées pour tenir compte des aléas technico opérationnels.</p> <p><b>Contexte :</b>  <i>Les performances des outils du contrôleur peuvent ponctuellement être dégradées par des pannes ou des maintenances.</i>  <i>Les services fournis à la circulation aérienne peuvent alors être dangereusement affectés. Anticiper les actions destinées à en lisser les conséquences est une autre compétence clé d'un superviseur.</i></p>	<p><b>Dans le contexte de supervision d'une équipe opérationnelle d'un organisme de contrôle, l'EGTA établit et maintient, en temps réel, un équilibre optimum entre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La charge de trafic admissible par l'organisme ;</li> <li>▪ L'état des éléments qui concourent à la capacité de contrôle de cet organisme.</li> </ul> <p><b>Il utilise alors les savoirs faire suivants :</b></p> <p>A2.2 a) Planifier les maintenances des outils techniques de l'organisme.</p> <p>A2.2 b) Identifier les contraintes opérationnelles induites pour l'organisme.</p> <p><b>Dans le contexte de supervision d'une équipe opérationnelle d'un organisme de contrôle, l'EGTA réagit en temps réel aux aléas affectant l'activité aérienne en utilisant les savoirs faire suivants :</b></p> <p>A2.3 a) Gérer l'indisponibilité soudaine d'un outil technique de l'organisme.</p> <p>A2.3 b) Gérer une dégradation des conditions météorologiques.</p> <p>A2.3 c) Gérer une diminution de la ressource humaine ou une surcharge de travail de l'organisme.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises en situation et évaluations pratiques contextualisées en salle de contrôle ;</li> <li>- études de cas concrets ;</li> <li>- Formations + ATSEP ;</li> <li>- Formations + MTO ;</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A2.2 a) Exploite les prévisions d'activité et la disponibilité des services techniques de définir une planification optimum.</p> <p>A2.2 b) Définit les conditions dans lesquelles l'activité aérienne est assurée au regard de l'indisponibilité d'un/des moyen(s) technique(s) en maintenance.</p> <p>A2.3 a) Prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir le niveau de sécurité malgré l'indisponibilité de certains moyens techniques.</p> <p>A2.3 b) Prend les mesures nécessaires pour maintenir le niveau de sécurité malgré l'impact opérationnel des conditions météorologiques.</p> <p>A2.3 c) Prend les mesures nécessaires pour maintenir le niveau de sécurité malgré une surcharge de trafic ponctuelle.</p>
--	--	--	---



**INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : EXPERT EN GESTION DU TRAFIC AERIEN (EGTA)**

**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 7**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b> Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 3 : SUPERVISER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE**

<p>A3.1 Analyser l'évolution d'un domaine technico-opérationnel.</p> <p><b>Contexte :</b>  <i>Les données relatives aux activités aériennes sont nombreuses et souvent combinées.                      Leur interprétation pour surveiller le niveau de conformité est donc une tâche complexe demandant de la rigueur et de nombreux savoirs et savoirs faire.</i></p>	<p><b>L'expert en gestion du trafic aérien est en charge d'un domaine ATM assujetti à une conformité. Il mobilise les savoirs et savoirs faire suivants pour détecter une non-conformité :</b></p> <p>A3.1 a) Identifier les données ATM pertinentes dans un contexte complexe et combiné.</p> <p>A3.1 b) Analyser leur évolution afin d'extrapoler une tendance moyen/long terme.</p> <p>A3.1 c) Détecter si l'évolution est acceptable du point de vue de la conformité des prestations ATM.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mises en situation ;</li> <li>- Formations et exploitations de tableurs ATM ;</li> <li>- évaluation de connaissances sur le périmètre réglementaire de la conformité ATM.</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A3.1 a) Exploite les enregistrements de paramètres de conformité pour identifier ceux dont il faut surveiller la tendance.</p> <p>A3.1 b) Identifie l'évolution d'un paramètre de conformité. Définit la tendance à moyen et long terme</p> <p>A3.1 c) Connaît les limites de conformité. Analyse la tendance pour identifier si elle aboutit à une perte de conformité.</p>
---	--	---	--

<p>A3.2 Elaborer un plan d'actions local/national.</p> <p><b>Contexte :</b> <i>Les stratégies d'actions sont primordiales pour diffuser les actions à mettre en œuvre pour maintenir un niveau de conformité.</i></p> <p>A3.3 Surveiller l'obtention des résultats attendus.</p> <p><b>Contexte :</b> <i>Observer les résultats de la mise en œuvre du plan d'actions, voire l'ajuster, est tout aussi important que sa définition initiale.</i></p>	<p><b>L'expert en gestion du trafic aérien est en charge d'un domaine ATM assujetti à une conformité. Il fixe une série d'actions à mettre en œuvre pour maintenir cette conformité et analyse ses effets grâce aux savoirs faire suivants :</b></p> <p>A3.2 a) Etablir une série d'actions correctives.</p> <p>A3.2 b. Piloter le déploiement des mesures correctives définies.</p> <p><b>Une fois le plan d'actions correctives diffusé, l'expert en gestion du trafic aérien doit mettre en œuvre les savoirs faire suivants pour identifier son efficacité :</b></p> <p>A3.3 a) Analyser l'effet des mesures correctives sur la tendance initiale.</p> <p>A3.3 b. Modifier les actions correctives pour obtenir la tendance nominale (le cas échéant).</p>	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mises en situation ATM contextualisées ;</li> <li>- études de plans d'actions existants (SMS) ;</li> <li>- rédaction de plan d'actions supervisée.</li> </ul> <p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A3.2 a) Définit les actions correctives, identifie les acteurs à mobiliser ainsi que les délais de réalisation pour maintenir l'état de conformité du domaine ATM à surveiller.</p> <p>3.2 b) Organise la diffusion des actions correctives vers les acteurs identifiés. S'assure de la mise en place effective des actions correctives dans les délais définis.</p> <p>A3.3 a) Suite à la mise en œuvre du plan d'actions correctives, analyse l'évolution du paramètre de conformité à corriger. Définit la tendance à moyen et long terme du domaine ATM à corriger.</p> <p>3.3 b) Définit de nouvelles actions correctives pertinentes. Amende le plan d'actions (le cas échéant).</p>
--	--	--	--

**INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : EXPERT EN GESTION DU TRAFIC AERIEN (EGTA)**

**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 7**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b> Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 4 : CONDUIRE DES NEGOCIATIONS ATM COMPLEXES**

<p>A4.1 Analyser les besoins, contraintes et enjeux en présence.</p> <p><u>Contexte :</u></p> <p><i>La gestion et l'utilisation de l'espace aérien sont stratégiques dans un contexte d'augmentation régulière du trafic.</i></p> <p><i>Les travaux de négociation exigent des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être très développés.</i></p>	<p><b>L'expert en gestion du trafic aérien met en œuvre des savoirs faire et des savoirs pour analyser les besoins des usagers, les structures d'espaces (existantes, à créer, à modifier ou à supprimer). Il analyse les enjeux de compatibilité avec les activités tierces qui en découlent pour proposer des options de remaniement des espaces aériens.</b></p> <p>A4.1 a) Analyser les besoins et contraintes globales pour créer/modifier/supprimer un espace aérien.</p> <p>A4.1 b) Analyser les besoins d'un usager pour proposer une réalisation optimisée de ses activités (DGA seulement).</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluations des connaissances en matière d'espace aérien ;</li> <li>- études de cas locaux et auprès du bureau exécutif permanent (B.E.P).</li> <li>- études de profils de vol / campagnes d'essais ;</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mises en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A4.1 a) Analyse les structures d'espace aérien et les besoins des usagers de manière pertinente. Identifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des solutions dans l'espace aérien existant ;</li> <li>▪ des modifications d'espaces aériens répondant au besoin ;</li> <li>▪ des possibilités de créations d'espaces aériens ;</li> <li>▪ des suppressions d'espaces (le cas échéant).</li> </ul> <p>4.1 b) Analyse l'ensemble des profils de vol prévisibles et leurs contraintes.</p> <p>Identifie des options de réalisation optimisées dans l'ensemble de l'espace aérien nationale.</p> <p>Identifie la nécessité de préparation collégiale de certains profils d'essais (les plus complexes).</p>
--	---	--	--

<p><b>A4.2 Mener des négociations ATM.</b></p> <p><u>Contexte :</u>  <i>Les négociations à forts enjeux sont fréquentes dans l'ATM.</i>  <i>Ces travaux exigent des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être très développés et font appel à des spécialistes ayant démontré une très grande expertise.</i></p>	<p><b>L'expert en gestion du trafic aérien met en œuvre des savoirs être et des savoirs pour définir les enjeux d'une négociation, analyser les gains issus des différentes options afin d'établir un accord final conforme et correspondant au meilleur compromis.</b></p> <p>A4.2 a) Définir l'objectif attendu de la négociation.</p> <p>A4.2 b) Ecouter les besoins et les contraintes de chaque partie.</p> <p>A4.2 c) Analyser les gains des options.</p> <p>A4.2 d) Etablir un accord conforme.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduite de négociations supervisées ;</li> <li>- participations à des comités régionaux de gestion (C.R.G).</li> </ul> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mises en situation, si nécessaire.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <p>A4.2 a) Analyse les enjeux et identifie les issues possibles de la négociation. En concertation avec les plus hauts niveaux décisionnaires, il définit le caractère admissible (ou non) des différentes options.</p> <p>A4.2 b) Accorde une écoute attentive aux besoins des autres parties. Démontre de la courtoisie et une capacité constructive de dialogue.</p> <p>A4.2 c) Analyse les gains des différentes issues développées en séance. Identifie leur caractère admissible (ou non).</p> <p>A4.2 d) Etablit un compromis admissible et conforme.</p>
<p><b>A4.3 Etablir des synthèses ATM de haut niveau.</b></p> <p><u>Contexte :</u>  <i>L'aptitude d'un expert à synthétiser les résultats des travaux ATM permet une meilleure lisibilité par les échelons décisionnaires de haut niveau. La qualité de ces documents est donc primordiale.</i></p>	<p><b>L'expert en gestion du trafic aérien met en œuvre des savoirs et savoirs faire pour établir des synthèses de haut niveau, exploitables par les hautes instances de l'ATM.</b></p> <p>A4.3 a) Identifier les incidences induites pour chaque partie.</p> <p>A4.3 b) Etablir la synthèse d'un accord.</p>	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rédactions supervisées et corrigées par un expert.</li> </ul>	<p>A4.3 a) Démontre une compréhension fine et juste des enjeux et des résultats de travaux de négociation en cours ou terminés.</p> <p>A4.3 b) Rédige une synthèse de niveau exploitable dans une forme imposée et une syntaxe adaptée.</p>

